

Restitution table ronde 3

La gestion des déchets dangereux du maritime
(type pyrotechnie marine)

29 présents

Déchets dangereux du maritime concernés

- ➔ Les fusées et signaux de détresse pyrotechnique (FSPP)
- ➔ Eaux noires/eaux grises
- ➔ Déchets diffus : Fonds de pots peinture / résines / aérosols

- Obligation réglementaire afin d'assurer la sécurité des personnes (affaires maritimes)
 - ➔ Gérer le stock historique estimé à 5 ou 6 tonnes, pas de destruction depuis 5 ans
 - ➔ Structurer la filière de gestion des déchets FSPP (REP ou autre)
- Etude Acotred / Scadem de 2017 demandée par PS a fait un état des lieux du gisement et des solutions possibles

Informations & précisions

- ➔ Durée de vie d'une fusée = 4 ans
- ➔ 3 importateurs tous en Province Sud, même si les clients se situent dans toutes les provinces
- ➔ REP métropolitaine non appliquée à l'export
- ➔ Une fusée périmée est instable et ne peut être utilisée pour un exercice
- ➔ La SNSM et l'EMM utilisent les produits 2 mois avant date de péremption pour leurs formations & entraînements

Destruction stock historique

Stockage bacs ou containers spécifiques chez les professionnels sont aujourd'hui saturés (recensés) → 1^{ère} opération à mener
Particuliers : non recensés → 2^{ème} opération à mener

Opération stock historique : étapes nécessaires

- ➔ Collecte
- ➔ Transport
- ➔ traitement



Destruction stock historique - compétences

- ➔ Collecte : provinces (gestion des déchets)
- ➔ Transport : pyrotechnie exclue du transport de déchets dangereux/explosifs, mais pb d'assurance ➔ agrément DITTT pour transport produits instables ?
- ➔ Traitement : Scadem a proposé le brulage avec construction d'un four qui pourrait être opéré sur la carrière de Katiramona
 - Pour une opération ponctuelle, une autorisation temporaire peut être demandée à la DIMENC, pas nécessaire d'attendre les arrêtés de structuration de la filière

Destruction stock historique - calendrier

- ➔ Dossier FSPP est inscrit au prochain comité fond TAP
 - ↳ fin aout
- ➔ Opération pourrait être mise en place en 3 ou 4 mois si opérateur est désigné dans le montage du dossier

Structuration de la filière de gestion des déchets FSPP (REP ou autre type de financement/cadre législatif)

- Tous les acteurs doivent se réunir pour déterminer choix de financement de la filière.
 - Si Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) nécessité d'un éco organisme ou bien importeurs s'organisent entre eux.
 - REP sera répercutée sur les consommateurs = éco participation ↪ doit être transparent
-
- ➔ Etudier mutualisation possible avec autres filières (air bag)
 - ➔ Cadre réglementaire à mettre en place (+/- 2 ans)

Eaux noires/eaux grises

Tous les bateaux construits après 2004 sont équipés

Pas de station de vidange des cuves à l'heure actuelle

Nécessité évidente (PNMC)

Acteurs présents décidés à faire aboutir le dossier

Questions ?